

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 03 10 2024

Nombre des Membres en exercice : 77

2024-04-13 FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES (7.1)– CESSION INTERNE D'UN BÂTIMENT ET DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DE NOVIANT-AUX-PRES

DATE DE CONVOCATION : 26 SEPTEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION : 07 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de SAUVAGE Catherine), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de MARTIN Vincent), MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (présent à compter de 2024-04-04), HARMAND Alde (ayant la procuration de RIVET Lionel), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de ERDEM Olivier), ALLOUCHI GHAZZALA Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel (ayant la procuration de JOUBERT Roger), COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPARD Isabel, LALANCE Corinne, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles,
<u>Avis de procuration :</u>	13 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	55 présents du début à la délibération 2024-04-03 ; 56 présents de la délibération 2024-04-04 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	68 votants du début à la délibération 2024-04-03 ; 69 votants de la délibération 2024-04-04 à la fin

Mis en ligne le 07/10/2024 à 14h27

REÇU EN PREFECTURE
le 07/10/2024

Application agréée E-legalite.com

La communauté de communes des Côtes en Haye disposait d'un siège à Noviant-aux-Prés, sur un terrain contigu à la zone artisanale.

Suite à la fusion intervenue avec la communauté de communes du Toulinois, ce bâtiment administratif a été repris par le budget principal.

Dans le cadre des opérations en cours et afin de se conformer aux obligations en matière de fiscalité, il convient de céder ce bâtiment au budget annexe, assujéti à la TVA, de la zone artisanale de Noviant-aux-Prés. Le bien est valorisé pour 348 287,40 € dans l'inventaire du budget principal. Il a été estimé à 151 900 € par le service des Domaines. Aussi, la vente sera enregistrée avec une moins-value de 196 387,40 € et un titre de cession pour 151 900 €. Les amortissements commenceront en 2024 sur le budget annexe, sans rattrapage.

Par ailleurs, la décision modificative est destinée à divers ajustements indispensables au bon fonctionnement des services et se décomposant de la manière suivante :

- Il s'avère nécessaire de rectifier l'article relatif à l'acquisition à hauteur de 151 900 € par le budget annexe du bâtiment mis en location auprès de maraîchers (chapitre 21).
- Les prévisions au titre des dotations aux amortissements peuvent être réduites de 8 000 € (chapitres d'ordre 042 et 040).
- Par erreur, le produit des charges locatives estimé à 3 500 € a été maintenu à l'article 70878 (chapitre 70) alors que l'instruction prévoit désormais que ce produit est imputé comme les loyers (chapitre 75).
- S'agissant de la réfection totale de la toiture du bâtiment de la zone actuellement loué à deux entreprises, l'actualisation du calendrier peut s'accompagner de la création d'une autorisation de programme 2405 de 500 000 € (sans nouveaux crédits de crédits de paiement pour 2024). Le montant de l'autorisation pluriannuelle sera ajusté à l'issue de la consultation de marché.
- En conséquence, le virement de section à section est porté à 144 107,42 € (chapitres d'ordre 023 et 021).

Chap.		SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	Budget Primitif 2024	DM1 proposition	Budget 2024 après DM
002		Résultat de fonctionnement reporté	153 092,32	0,00	153 092,32
70		Produits des services, du domaine et ventes divers	3 500,00	-3 500,00	0,00
	70878	Autres produits par des tiers	3 500,00	-3 500,00	0,00
75		Autres produits de gestion courante	43 000,00	+3 500,00	46 500,00
	752	Revenus des immeubles	43 000,00	+3 500,00	46 500,00
77		Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
		RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	199 592,32	0,00	199 592,32
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
		RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
TOTAL		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	199 592,32	0,00	199 592,32

Chap.		SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	Budget Primitif 2024	DM1 proposition	Budget 2024 après DM
011		Charges à caractère général	38 450,00	0,00	38 450,00
012		Charges de personnel	0,00	0,00	0,00
014		Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00
65		Autres charges de gestion courantes	50,00	0,00	50,00
67		Charges exceptionnelles	250,00	0,00	250,00
68		Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
		DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	38 750,00	0,00	38 750,00
023		Virement à la section d'investissement	136 107,42	+8 000,00	144 107,42
	023	Virement à la section d'investissement	136 107,42	+8 000,00	144 107,42
042		Opération d'ordre de transfert entre sections	24 734,90	-8 000,00	16 734,90
	6811	Dotations aux amortissements	24 734,90	-8 000,00	16 734,90
		DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	160 842,32	0,00	160 842,32
TOTAL		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	199 592,32	0,00	199 592,32

Mis en ligne le 07/10/2024 à 14h27
 REÇU EN PREFECTURE
 le 07/10/2024
 Application agréée E-legalite.com

Chap.		SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES	Budget Primitif 2024	DM1 proposition	Budget 2024 après DM
001		Solde d'exécution de la section d'investissement	60 225,41	0,00	60 225,41
10		Reprise sur apports, dotations et réserves	0,00	0,00	0,00
13		Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
16		Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
		RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	60 225,41	0,00	60 225,41
021		Virement de la section de fonctionnement	136 107,42	+8 000,00	144 107,42
	021	Virement de la section de fonctionnement	136 107,42	+8 000,00	144 107,42
040		Opération d'ordre de transfert entre sections	24 734,90	-8 000,00	16 734,90
	281321	Immeuble	24 734,90	-8 000,00	16 734,90
041		Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
		RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	160 842,32	0,00	160 842,32
TOTAL		RECETTES D'INVESTISSEMENT	221 067,73	0,00	221 067,73

Chap.		SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES	Budget Primitif 2024	DM1 proposition	Budget 2024 après DM
001		Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
16		Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
20		Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	20 000,00
21		Immobilisations corporelles	171 807,89	0,00	171 807,89
	21321	Immeuble de rapport	0,00	+151 900,00	151 900,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	171 807,89	-151 900,00	19 907,89
23		Immobilisations en cours	29 259,84	0,00	29 259,84
2405		REFECTION TOITURE ZAR	0,00	0,00	0,00
		DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	221 067,73	0,00	221 067,73
040		Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041		Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
		DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
TOTAL		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	221 067,73	0,00	221 067,73

Les balances du budget annexe de la zone artisanale ne sont pas modifiées.

Vu le code général des impôts,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- Créer l'autorisation de programme 2405 « Réfection toiture ZAR » à hauteur de 500 000 €, comme suit :

		MONTANT DES AP / MONTANT DES CP						
		Pour mémoire AP votée y compris ajustements antérieurs	Révision proposée au présent conseil	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2023)	Crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice 2024	Crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice 2025	Restes à financer au-delà de l'exercice 2026
BUDGET ZAR NOVIANT								
2405	Réfection toiture ZAR		+500 000	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00

- Autoriser le Président à modifier les inscriptions budgétaires relatives à la décision modificative n°1 du budget annexe de la zone artisanale de Noviant-aux-Prés (70003) comme précisé ci-avant.

- Valider la cession de l'ancien siège administratif situé à Noviant-aux-Prés, valorisé pour 348 287,40 € dans l'inventaire du budget principal, à 151 900 € pour le budget annexe de la zone artisanale de Noviant-aux-Prés, les amortissements commençant en 2024 sur le budget annexe sans rattrapage.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTRI

Mis en ligne le 07/10/2024 à 14h27

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2024

Application agréée E-legalite.com